|  |  |
| --- | --- |
| C:\Users\Michèle\Captures\entête 2.PNG | **REGLEMENT INTERIEUR DU YOGA**  **REGLEMENT INTERIEUR DU YOGA** |

La section Yoga appartient à l’association ESM (Entente Sportive Magnanvilloise), régie par la loi de 1901. Le Bureau directeur du Yoga doit suivre les consignes transmises par le bureau directeur de l’ESM qui reçoit une subvention municipale qu’elle distribue aux différentes sections membres, selon les besoins et les effectifs de ces dernières.

**FONCTIONNEMENT :**

La section Yoga est administrée par un bureau composé au minimum d’un président, d’un trésorier et d’un secrétaire. Chacun est élu pour une durée d’un an renouvelable.

Les fonctions de président, trésorier, secrétaire sont assurées bénévolement, sans rémunération.

Le bureau directeur du Yoga peut être élargi à d’autres membres et ceci sans limites (les candidats sont les bienvenus).

**LES COURS :**

Ils sont assurés par Cristina RIBEIRO, professeure diplômée de l’Ecole Française de Yoga (EFY).

Ils ont lieu dans la salle Edith Piaf à la ferme de Magnanville en période scolaire.

Chaque séance dure une heure.

L’adhérent a le choix entre quatre créneaux horaires :

le lundi soit à 17h30 soit à 18h40 ou à 19h50

le mercredi à 9h30

L'adhérent peut exceptionnellement modifier son horaire (dans la limite des places disponibles).

Dans la mesure du possible, deux cours dits "ateliers" de 1h30 sont assurés les premiers lundis des petites vacances scolaires : de 17h30 à 19h et de 19h15 à 20h45 (sauf les congés de fin d’année).

Chaque trimestre un stage animé par notre professeur est organisé un samedi matin de 9h30 à 12h30.

*Les portables doivent être impérativement éteints pendant les séances.*

**LES INSCRIPTIONS : L'adhésion est annuelle**

Il est souhaitable de s’inscrire lors du forum des Associations de Magnanville qui a lieu chaque année début septembre, au stade Firmin Riffaud, ou ultérieurement les lundis ou mercredi, directement dans la salle de cours auprès d'un membre du bureau.

**La date limite d’inscription est fixée au 30 septembre (dans la limite des places disponibles).**

Les personnes voulant s’initier au Yoga peuvent le faire sous forme d’une séance d’essai avant l’inscription définitive (à une date qui leur sera communiquée dans la limite des places disponibles).

**LES TARIFS :**

Ils sont fixés annuellement lors de l’Assemblée Générale. Il existe un tarif intra-muros, un tarif extra-muros, un tarif préférentiel pour les couples et les jeunes de 18 à 25 ans.

**LE PAIEMENT :**

Le paiement se fait à l’inscription, par chèque à l’ordre de l’ESM YOGA, avant le 30 septembre.

Le(s) chèque(s) doit (vent) être mis sous enveloppe avec le bulletin d’inscription et remis en main propre à un membre du Bureau.

Si le règlement s’effectue en plusieurs chèques (3 au maximum), ils seront déposés en banque : le 1er fin octobre, le 2ème fin janvier et le 3ème fin avril.

Aucun remboursement ne pourra être effectué en cours d’année.

Toutefois, des situations de "force majeure" peuvent être examinées pour envisager un remboursement partiel. Dans tous les cas, le principe du "trimestre commencé - trimestre dû" sera appliqué (trimestre calendaire).

**LE MATERIEL :**

Chaque adhérent doit apporter :

* un tapis de sol en mousse ou équivalent
* une couverture (pour la relaxation) si possible un coussin

Il est recommandé à chaque adhérent de porter des vêtements souples (caleçon, jogging) et des socquettes.

**DEVOIR DES ADHERENTS :**

Une Assemblée Générale se tient chaque année, elle permet de faire le bilan des activités et financier, de proposer des idées neuves, de prendre la parole et d’élire éventuellement un nouveau bureau. Il est important et souhaitable que chacun et chacune se sente concerné par le fonctionnement de la section Yoga.

D'autre part, en tant que membre de l’ESM, tout adhérent à la section Yoga sera convoqué à l’Assemblée Générale de l’ESM qui se tient chaque année.

**COMPOSITION DU BUREAU :**

Présidente : Véronique MILAN – Tél. 06 16 96 06 13

Trésorière : Micheline GIRARD – Tél. 07 84 26 34 15

Trésorière adjointe : Martine JAMESSE – Tél. 06 16 06 96 34

Secrétaire : Véronique KIEFFER – Tél. 06 22 05 46 70

***Que le yoga vous aide à mieux vivre***

|  |
| --- |
| *Contact : Véronique MILAN, Présidente, 11 rue des Bergeronnettes –78200 MAGNANVILLE*  *Courriel :* [*esmyoga78@gmail.com*](mailto:esmyoga78@gmail.com)  *Site web :* [*https://yogamagnanvilleesm.sportsregions.fr*](https://yogamagnanvilleesm.sportsregions.fr) |